

2.2 FSL : Mission prévention des expulsions par l’intermédiaire d’un numéro vert

* Axe 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire

**CONTEXTE**

L’expulsion est un facteur aggravant, voire déclenchant, d’exclusion sociale et de précarité pour le ménage qui la subit. Aussi, pour prévenir les procédures d’expulsion, depuis plusieurs années, les mesures d’accès et de maintien dans le logement ont été consolidées dans le cadre des politiques publiques départementales.

Le chantier relatif à la prévention des expulsions constitue un axe prioritaire du Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Pacte des Solidarités Humaines.

**PUBLIC CIBLE**

Ensemble des ménages et des travailleurs sociaux du Pas-de-Calais, confrontés à la procédure d’expulsion locative.

**CONTENU DU PROJET**

1. Finalité

Dans le cadre de la mise en place opérationnelle du Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), l’appel à projet visera à mettre en place une mission spécifique de prévention des expulsions via un numéro vert (gratuit) dédié.

1. Objectifs

La mission consiste à mettre en place le Numéro Vert dédié à la prévention des expulsions pour le Département du Pas-de-Calais et à déployer les moyens humains permettant de répondre efficacement aux demandes générées par ce numéro vert.

1. Phasage du projet

Dans le cadre de l’animation générale de l’action, il s’agira :

* d’informer, de conseiller autant les locataires que les propriétaires, parc privé ou parc public de manière préventive et curative, d’évaluer la situation de la personne ;
* d’orienter la personne vers la solution juridique et financière la plus adaptée et d’établir, selon la situation, un contact vers les services sociaux compétents ;
* de recevoir les personnes concernées autant que de besoin afin de suivre avec elles l’évolution de leur situation ;
* d’apporter une réponse juridique complète aux préoccupations des travailleurs sociaux ;
* d’avoir un rôle d’expertise dans le cadre des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (Ccapex).

1. Résultat(s) attendu(s)

Éviter l’expulsion locative du plus grand nombre de ménages.

**TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)**

Tous les territoires du département du Pas-de-Calais.

**Porteurs de projets éligibles**

Associations agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code la construction et de l'habitation). Les porteurs de projet veilleront à transmettre leur agrément lors du dépôt du projet.

**DUREE ET FINANCEMENT**

1. Durée de l’Appel à projets

L’appel à projets est ouvert du 13/01/2025 au 14/02/2025 inclus.

Les candidatures devront être déposées sur la boîte mail [spslh@pasdecalais.fr](mailto:spslh@pasdecalais.fr), selon les modalités reprises dans l’appel à projets et dans les délais impartis :

Pour ce faire, un dossier sous format Word est mis à disposition sur le site internet du Département. Afin de le transmettre complété au Département, il conviendra de contacter le service des politiques sociales du logement et de l’habitat par mail à l’adresse : [spslh@pasdecalais.fr](mailto:spslh@pasdecalais.fr) pour signifier son intention de déposer un projet. Le service ouvrira ensuite un espace de dépôt de dossier individualisé pour le candidat.

Passé la date de clôture de la session, la candidature ne pourra plus être déposée et prise en compte.

1. Durée du conventionnement

La durée de l’opération est fixée à 12 mois, soit du 01/01/2025 au 31/12/2025.

1. Modalités de financement

Sous reserve de l’adoption du budget 2025 du Département qui interviendra en mars 2025, les modalités de financement s’organisent comme suit :

* attribution d’une participation financière de 18 000€ pour l’année 2025.

1. Modalités de versement de la participation financière

Les modalités de versement de la participation financière **au titre du FSL** sont organisées en un versement à la signature de la convention.

**evaluation**

1. Bilan final

Dans le cadre du suivi de ces missions, la structure retenue s’engage à rendre compte, au Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, de ses activités par l'établissement d'un bilan d’activité quantitatif et qualitatif détaillé, présenté au Comité technique FSL, permettant notamment d’apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi systématique des usagers et de mesurer l’efficience de l’action menée.

1. Indicateurs d’évaluation

* nombre de consultations ;
* modes de consultation, répartition mensuelle et par territoire ;
* nombre de permanences par territoire ;
* répartition des contacts par territoire ;
* profil des usagers ;
* ressources des usagers ;
* situation familiale des usagers parc privé, parc social ;
* stade de la procédure ;
* participation aux instances locales, CCAPEX, Groupes de travail ;
* actions spécifiques ;
* montant de la dette ;
* origine de la dette ;
* suites données aux consultations (résultats).

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Direction des Politiques d’Inclusion Durable – Service des Politiques Sociale du Logement et de l’Habitat :

Alain CHAUDRON – 03 21 21 67 07 [chaudron.alain@pasdecalais.fr](mailto:chaudron.alain@pasdecalais.fr)

Marie PERRIER au 03 21 21 67 23, [perrier.marie@pasdecalais.fr](mailto:perrier.marie@pasdecalais.fr)

Amélie DELAVAL – 03 21 21 67 20 [delaval.amelie@pasdecalais.fr](mailto:delaval.amelie@pasdecalais.fr)

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Direction des Politiques d’Inclusion Durable : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX